



## PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

Convoqué le 9 avril 2026, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 15 avril 2026 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (66)** : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

**POUVOIRS (4)** : Aurélie GENOLHER pouvoir à Marielle VIGNE, Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA

**ABSENTS EXCUSÉS (6)** : Bonifacio IGLESIAS, Valery BEUDIN, Philippe TALAGRAND, Thierry ORTIZ, Johanna HUGUET, Patrick JULLIAN

**Monsieur Laurent CHAPPELLIER, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Massanes, est élu secrétaire de séance.**

**Monsieur le Président** informe que ce premier Bureau de Communauté est très léger et que tous les sujets ont été vus la semaine précédente en Bureau préparatoire qui permet de voir les délibérations en amont de la réunion et d'en discuter. Il rappelle que les principales délibérations qui seront passées lors des Bureaux communautaires concernent les subventions, les délibérations plus complexes sont elles passées en Conseil de Communauté.

Le Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

### DGA RESSOURCES

#### I. STRATÉGIE FINANCIÈRE

##### 1. Modification partielle de la délibération B2023\_03\_02 du Bureau de Communauté en date du 29 juin 2023 concernant la commune de St Sébastien d'Aigrefeuille

Un fonds de concours d'un montant de 3 640 € avait été octroyé à la commune de St Sébastien d'Aigrefeuille pour le projet de « Travaux accotement stabilisé le long de la RD 217 ».

À la demande de la commune qui a obtenu des subventions d'un montant supérieur à celui attendu, **Monsieur le Président** propose de réintégrer le montant du fonds de concours dans les fonds de concours d'investissement 2021-2026.

**Votants : 70**  
**Pour : 70 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### II. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#### 2. Cession d'un bâtiment d'activité au profit de Mr et Mme DJOUDI sur la commune d'Alès

Alès Agglomération est propriétaire du bâtiment dit « Cévennes venaison » comprenant 632 m<sup>2</sup> d'atelier, sur 1 800 m<sup>2</sup> de terrain cadastré section AN0131 situé sur la commune d'Alès.

M et Mme Djoudi, gérants de la société SAS Djoudi Viande dont le siège social est Avenue Monge à Alès, sont en recherche d'un bâtiment pour développer leur activité. Ils souhaitent apporter de nouveaux services aux professionnels gros/demi-gros. Ce projet entraînera la création de 5 emplois à 3 ans.

Considérant l'état général de ce bâtiment fortement détérioré depuis la fin de l'activité de venaison, les travaux de rénovation et de remise en état ont été estimés à 146 000 € (devis reçus). L'estimation de France Domaines fait état d'une proposition à 228 000 € à laquelle peut être soustraite le coût des travaux.

**Monsieur le Président** propose de vendre ce bâtiment 80 000 € à M et Mme Djoudi.

**Votants : 70**  
**Pour : 70 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## DGA CADRE DE VIE

### III. INFRASTRUCTURES

**Monsieur le Président** rappelle que dans le cadre de la gestion de l'eau et de l'environnement ils peuvent encore bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Gard qui ont souhaité poursuivre ces aides. Il ne sait pas combien de temps cela va durer alors il faut en profiter tant que ces possible. Les délibérations suivantes concernent ce sujet.

#### 3. Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des communes de Concoules et Sénéchas

Le précédent Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la commune de Concoules a été réalisé par le bureau d'études Cereg en 2014, comme celui de la commune de Sénéchas.

Le rendement du réseau n'est cependant pas satisfaisant sur ces deux communes. Aussi, les actions qui interviendront au cours de la nouvelle étude (sectorisation, recherche de fuites, installation de comptages supplémentaires) et qui seront prescrites dans le programme de travaux devront permettre d'améliorer ce rendement.

Par ailleurs, les deux ressources de la commune de Concoules ne disposent pas d'une Déclaration d'Utilité Publique. De plus, la ressource des Vers génère des difficultés d'exploitation en automne.

L'actualisation des SDAEP des communes de Concoules et Sénéchas permettra à la Collectivité de se doter d'un outil de hiérarchisation et de planification des travaux sur le court, moyen et long terme, solutionnant les problèmes rencontrés sur ce territoire. L'étude contiendra une modélisation numérique, absente pour le moment sur ce périmètre.

#### Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	185 900,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	111 540,00 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>297 440,00€</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	74 360,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>371 800,00€</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des communes de Concoules et Sénéchas dont le coût prévisionnel s'élève à 371 800 € HT.

**Votants : 70**

**Pour : 70 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### 4. Commune de Branoux-les-Taillades, travaux de renouvellement du réseau d'eau potable - Chemin des Pradals, Secteur des Caussiers Hauts - Problématique CVM

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est un agent cancérigène pour l'Homme et sa concentration dans l'eau destinée à la consommation humaine doit être inférieure à 0.5 µg/l. Aussi, conformément aux instructions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Alès Agglomération a engagé un état des lieux des anciennes canalisations d'eau potable, en PVC, à risque de migration du CVM (PVC antérieur à 1980).

**Monsieur le Président** informe qu'ils estiment entre 100 et 200 kilomètres de tuyaux à changer, qu'ils ne connaissent pas encore, il faut donc les chercher. Il a lancé, l'année dernière, des analyses là où il y a des suspicions de ce problème pour pouvoir répondre rapidement aux secteurs les plus touchés. Il rappelle qu'aujourd'hui ils ont une communication en accord avec l'ARS (Agence régionale de Santé), non écrite, de demander aux habitants là où il y a des risques de ne pas boire l'eau directement du robinet avec des CVM, même s'ils l'ont fait pendant des siècles. Et donc de tirer de l'eau, de la mettre dans une carafe, ouverte, de la mettre dans le réfrigérateur au moins 48 heures. On a testé, il y a disparition totale des CVM dans ce cadre-là, et l'eau peut être bue sans aucun problème. Ce n'est pas un procédé qui est reconnu aujourd'hui, mais c'est un procédé qui permet d'attendre la rénovation des canalisations.

**Monsieur Éric PLANTIER, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Julien les Rosiers**, souhaite compléter en rassurant ses collègues maires en précisant que ce n'est que du principe de précaution, il n'y a pas d'enquête sanitaire. Par exemple, il n'y a rien sur l'amiante-ciment alors qu'il y a des centaines de kilomètres de canalisations dans cette matière et que l'on boit de l'eau depuis ces années sur ce sujet. Depuis quelques années, et la présence des fameux CVM dans les tuyaux en PVC d'avant 1980, une dose théorique de 0,5 microgramme a été mise en œuvre par les agences régionales de santé. Mais ils peuvent rassurer les populations. Il n'y a pas de risque sanitaire, ou alors il faudrait en boire très longtemps, pendant des années, dans des PVC qui se dégradent vite. Il faut mesurer aussi le risque.

**Monsieur le Président** le remercie parce c'est bien qu'il le soutienne sur ce point. À ce jour, il n'y a aucun danger avéré pour la santé sur du court, du moyen ou du long terme à ce jour, pour autant, il est vrai que le principe de précaution oblige. Il va falloir faire des choses, mais vu les millions d'euros que ça va coûter aux usagers de l'eau, ce sont des décisions qui ne sont pas faciles à prendre. Il en profite également pour dire que toutes les études montrent qu'ils sont dans la réglementation en cours et dans la recommandation de l'ANSES et de l'ARS sur les TFA. Il rappelle que pour les TFA la réglementation est qu'il faut être inférieur à 60 microgrammes et dans aucun prélèvement fait on a trouvé des concentrations supérieures et on en fait régulièrement en liaison avec l'ARS. Cette réglementation va évoluer et dans quelques temps il va falloir investir des millions d'euros, pour le plus grand plaisir des bureaux d'études, et des canalisateurs, pour régler ce problème des TFA.

Ce problème concerne principalement les communes à l'aval du Gardon, de l'Avène, donc au niveau de Vézénobres, jusqu'à Brignon, puisque ce sont les seules communes pour lesquelles les nappes phréatiques du Gardon sont pompées et impactées par les TFA.

Pour terminer sur ce sujet, il souhaite signaler que l'on en trouve partout dans le monde. Même là, on n'en fabriquait pas. Ils en reparleront, sachant qu'ils ont une réunion avec la mairie de Salindres et les entreprises privées prochainement. Il prépare une plainte contre l'entreprise, il a saisi les avocats spécialisés, avec Jean-Luc GIBELIN, Étienne MALACHANNE et avec Ghislain CHASSARY pour Rousson, ainsi qu'avec les communes concernées.

La migration du CVM dans l'eau est d'autant plus forte que le temps de séjour de l'eau dans la conduite ainsi que sa température sont élevés.

Suite à la réalisation de deux analyses de potabilité, il s'est avéré que sur la commune de Branoux-les-Taillades, Chemin des Pradals, secteur Caussiers Hauts, un tronçon de 950 ml en PVC ancien, posé avant 1980, présentait un taux de CVM supérieur à la limite de qualité.

Une purge automatique du réseau a été installée dans un premier temps et il convient, à présent, de renouveler la conduite non-conforme ciblée.

#### **Plan de financement prévisionnel du projet :**

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros HT</b>	<b>%</b>
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	271 973,10 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	38 853,30 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>310 826,40 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	77 706,60 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>388 533,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation de ces travaux dont le coût prévisionnel s'élève à 388 533 € HT.

**Votants : 70**

**Pour : 70 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **5. Commune de Les Salles-du-Gardon, travaux de renouvellement du réseau d'eau potable - Chemin de la Foux, Secteur Aubenas - Problématique CVM**

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est un agent cancérigène pour l'Homme et sa concentration dans l'eau destinée à la consommation humaine doit être inférieure à 0.5 µg/l. Aussi, conformément aux instructions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Alès Agglomération a engagé un état des lieux des anciennes canalisations d'eau potable, en PVC, à risque de migration du CVM (PVC antérieur à 1980).

La migration du CVM dans l'eau est d'autant plus forte que le temps de séjour de l'eau dans la conduite ainsi que sa température sont élevés.

Suite à la réalisation de deux analyses de potabilité, il s'est avéré que sur la commune de Les Salles-du-Gardon, Chemin de la Foux, secteur Aubenas, un tronçon de 700 ml en PVC ancien, posé avant 1980, présentait un taux de CVM supérieur à la limite de qualité.

Une purge automatique du réseau a été installée dans un premier temps et il convient, à présent, de renouveler la conduite non-conforme ciblée.

**Plan de financement prévisionnel du projet :**

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	232 533,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	33 219,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>265 752,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	66 438,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>332 190,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation de ces travaux dont le coût prévisionnel s'élève à 332 190 € HT.

**Votants : 70**

**Pour : 70 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**6. Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable fuyard – Commune d'Alès -- Rue Fernand Pelloutier – Tranche 1.**

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable d'Alès a mis en évidence la nécessité de renouveler les conduites d'alimentation en eau potable les plus vétustes et donc les plus vulnérables à l'apparition de fuites afin d'optimiser les performances des réseaux d'eau potable.

Les travaux proposés sur la rue Fernand Pelloutier s'inscrivent pleinement dans l'action "ECO 2 : Remplacement des conduites et des branchements fuyards" du Schéma Directeur et consistent à remplacer 393 m de vieilles conduites en amiante ciment, sujettes aux fuites et aux casses, par des conduites en fonte plus performantes.

En effet, sur ce secteur, la REAAL a réalisé ces dernières années de nombreuses réparations, entraînant des ruptures d'alimentation en eau et des pertes d'eau conséquentes. Le remplacement de ces canalisations s'avère donc indispensable.

**Plan de financement prévisionnel du projet :**

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	112 347,12 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	67 408,27 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>179 755,39 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	44 938,85 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>224 694,24 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation de ces travaux dont le coût prévisionnel s'élève à 224 694,24 € HT.

**Votants : 70**  
**Pour : 70 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### **7. Réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif - Commune de Concoules**

L'arrêté interministériel du 21 juillet 2015, et son arrêté interministériel modificatif du 31 juillet 2020, relatifs aux systèmes d'assainissement collectif, imposent la réalisation d'un diagnostic des systèmes d'assainissement des eaux usées au moins tous les 10 ans. Le système d'assainissement collectif de la commune de Concoules a fait l'objet d'un diagnostic complet en 2012.

La station d'épuration actuelle étant vétuste, il est envisagé à long terme la construction d'une nouvelle unité de traitement. Le schéma d'assainissement permettra de définir les charges actuelles et futures que traitera l'ouvrage épuratoire projeté.

L'étude nécessaire peut être subventionnée par le Conseil Départemental du Gard et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

#### **Plan de financement prévisionnel du projet :**

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros HT</b>	<b>%</b>
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	31 802,50 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	19 081,50 € HT*	30 %
<b><i>Sous total HT</i></b>	<b>50 884,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	12 721,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>63 605,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement collectif de la commune de Concoules dont le coût prévisionnel s'élève à 63 605 € HT.

**Votants : 70**  
**Pour : 70 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### **8. Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, Avenue de la République, Commune de Saint Christol lez Alès**

Le diagnostic du réseau d'assainissement collectif de la commune de Saint Christol lez Alès a montré que les collecteurs d'eaux usées de l'avenue de la République drainent d'importants volumes d'eaux claires parasites.

Leur réhabilitation permettra d'améliorer le fonctionnement du réseau de collecte et de la station d'épuration communale de Saint Christol lez Alès.

## Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	126 500,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	75 900,00 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>202 400,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	50 600 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>253 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de l'avenue de la République sur la commune de Saint Christol lez Alès dont le coût prévisionnel s'élève à 253 000 € HT.

**Votants : 70**

**Pour : 70 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## IV. RENOUELEMENT URBAIN

### 9. Demandes de subventions - Rénovation de l'éclairage public - Remplacement par des luminaires à LED sur 18 communes de l'Agglomération

Alès Agglomération a pour ambition de faire bénéficier ses communes membres d'un programme de rénovation de leur parc d'éclairage public, dans un souci combiné de réaliser des économies budgétaires, de préserver la biodiversité et de réduire le bilan carbone.

Les communes d'Anduze, Aujac, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Boucoiran et Nozières, Brouzet les Alès, Chamborigaud, Génolhac, Laval-Pradel, Les Salles du Gardon, Lézan, Massillargues-Atuech, Saint Christol lez Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Pin, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Salindres souhaitent être dotées de luminaires à LED.

	18 Communes Luminaires à LED	Montant global H.T.	Subvention Territoire D'Énergie du Gard (20 % ou 30 %) HT	Reste à charge Alès Agglomération HT
1	Anduze	38 202,00 €	7 640,40 €	30 561,60 €
2	Aujac	6 328,80 €	1 898,64 €	4 430,16 €
3	Bagard	23 585,60 €	4 717,12 €	18 868,48 €
4	Boisset-et-Gaujac	11 444,00 €	2 288,80 €	9 155,20 €
5	Boucoiran-et-Nozières	10 564,80 €	3 169,44 €	7 395,36 €
6	Brouzet les Alès	14 141,00 €	4 242,30 €	9 898,70 €
7	Chamborigaud	30 124,20 €	9 000,00 €	21 124,20 €
8	Génolhac	29 719,20 €	8 915,76 €	20 803,44 €
9	Laval Pradel	30 022,20 €	9 000,00 €	21 022,20 €
10	Les Salles du Gardon	26 115,00 €	5 223,00 €	20 892,00 €
11	Lézan	29 015,80 €	8 704,74 €	20 311,06 €

	18 Communes Luminaire à LED	Montant global H.T.	Subvention Territoire D'Énergie du Gard (20 % ou 30 %) HT	Reste à charge Alès Agglomération HT
12	Massillargues-Atuech	8 760,60 €	2 628,18 €	6 132,42 €
13	Saint Christol lez Alès	10 673,80 €	2 134,76 €	8 539,04 €
14	Saint Hilaire de Brethmas	59 217,00 €	11 843,40 €	47 373,60 €
15	Saint Jean du Pin	18 202,40 €	5 460,72 €	12 741,68 €
16	Saint Privat des Vieux	62 715,80 €	12 543,16 €	50 172,64 €
17	Saint Sébastien d'Aigrefeuille	19 992,25 €	5 997,68 €	13 994,58 €
18	Salindres	48 114,00 €	9 000,00 €	39 114,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>476 938,45 €</b>	<b>114 408,09</b>	<b>362 530,36</b>

**Monsieur le Président** garanti que c'est un bon investissement car partout où cela a été fait les factures d'électricité ont vraiment diminuées.

Dans ce cadre, **Monsieur le Président** propose de solliciter les financeurs potentiels pour la réalisation de cette opération dont le coût estimatif s'élève à 476 938,45 € HT.

**Votants : 70**

**Pour : 70 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**10. Demandes de subventions Télégestion de l'éclairage public - Remplacement de 220 horloges astronomiques indépendantes par des horloges astronomiques communicantes - Ville d'Alès**

Alès Agglomération a pour ambition de faire bénéficier ses communes membres d'un programme de rénovation de leur parc d'éclairage public, dans un souci combiné de réaliser des économies budgétaires, de préserver la biodiversité et de réduire le bilan carbone.

La commune d'Alès souhaite mettre en place un pilotage à distance de ses horloges astronomiques de commande de l'éclairage public avec un système de télégestion universel par radio de type « LoRa ».

Étant équipée d'horloges astronomiques obsolètes et non compatibles avec ce système de télégestion centralisé, il convient de remplacer 220 horloges astronomiques indépendantes par 220 horloges astronomiques communicantes pilotées et compatibles au système de télégestion.

Commune	Montant global H.T.	Subvention Territoire D'Énergie du Gard (20 % ou 30 %) HT	Reste à charge Alès Agglomération HT
Alès	115 000,00 €	23 000,00 €	92 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>92 000,00 €</b>

Dans ce cadre, **Monsieur le Président** propose de solliciter les financeurs potentiels pour la réalisation de cette opération dont le coût estimatif s'élève à 115 000 € HT.

**Votants : 70**

**Pour : 70 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## DGA POLITIQUES PUBLIQUES

### V. ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

#### 11. Demande de subventions à l'État pour le Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation dans le cadre de la Politique de la Ville, pour les jeunes entre 2 et 16 ans issus d'un quartier Politique de la Ville.

**Monsieur Le Président** précise que l'Agglomération porte ce programme pour le compte de l'État, il rappelle qu'il demande pour 139 700 € de demandes financières à l'État.

Aussi afin d'apporter une réponse en matière de soutien individuel auprès des publics concernés, **Monsieur le Président** propose de demander une subvention à l'État au titre du programme de Réussite Éducative.

**Votants : 70**

**Pour : 70 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'assistance n'ayant pas de question, **Monsieur le Président** lève la séance à 17h52.